

# Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

## Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 33  
➤ présents : 28   ➤ contre :  
➤ votants : 33   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 27 mai 2025

### Séance du 2 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 2 juin à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune d'Ozan, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	GIRAUD Alain
	Boz	DOUARD Dominique
	Chavannes/Reyssouze	SAVOT Dominique
	Chevroux	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Feillens	GUILLERMIN Henri
	Gorrevod	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Manziat	PESENTI Marie-Jeanne
	Ozan	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Pont-de-Vaux	ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT
	Replonges	Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Christian BERNIGAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BESSON pour voter en son nom.

Madame Marie-Pierre GAUTHERET a donné pouvoir à Madame Isabelle MERONI pour voter en son nom.

Madame Andrée TIRREAU.

Monsieur Bertrand VERNOUX a donné pouvoir à Madame Pascale ROBIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Gilbert JULLIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe PLENARD pour voter en son nom.

Madame Marie-Jeanne PESENTI a été désignée secrétaire de séance.

### OBJET : Lutte contre le frelon asiatique.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Bresse et Saône participe au financement de lutte contre le frelon asiatique coordonnée par le Groupement de Défense Sanitaire - GDS - de l'Ain.

En 2024, à l'échelle du département, près de 2 000 nids ont été découverts dont plus de 1 600 détruits. Sur le territoire intercommunal, 80 nids ont été découverts dont 64 détruits, sachant que la destruction d'un nid coûte en moyenne 136,50 €.

Les opérations du GDS présentent un triple intérêt :

- protéger les abeilles et l'activité apicole
- protéger les populations de la dangerosité de ces insectes
- préserver la biodiversité

La destruction des nids restant un pilier de la lutte contre le frelon asiatique, le GDS sollicite, pour 2025, une participation financière de 5 584 € (6 940 € en 2024) calculée sur un prévisionnel de nids.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250602-02062025\_67-DE



*Au regard de cette mission de salubrité et de santé publique,*

*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**ACTE la participation de la Communauté de Communes Bresse et Saône au financement de la lutte coordonnée contre le frelon asiatique pour un montant de 5 584 €,**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,*

*Le Président,*

